

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 4 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et M. Serge Allaire, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

Était absent :

M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
-------------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 31. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

89-04-04-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- LÉGISLATION**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption des procès-verbaux du 7 mars, et du 22 mars 2022
- 3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**
- 4- PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Demande de rencontre des résidents de la rue Moisan
 - 4.2 Demande de rencontre de l'APELSIMPO
- 5- ADMINISTRATION**
 - 5.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
 - 5.2 Cercle des Fermières — Problématique du stationnement
 - 5.3 Autorisation signature d'entente avec Bell pour le service 9-1-1
 - 5.4 Demande d'utilisation d'un terrain municipal
 - 5.5 Demande d'appui — Municipalité de St-Thuribe
 - 5.6 Changement de date — Séance du conseil août 2022
 - 5.7 Temps supplémentaire du directeur général
 - 5.8 Formation de la COMBEQ sur le règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques
 - 5.9 Remplacement d'un téléphone
 - 5.10 Réparation d'une borne-fontaine
 - 5.11 CAPSA — Analyses d'eau des puits privés
 - 5.12 Semaine de la santé mentale 2022
- 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Rapport écrit de l'inspectrice en bâtiment, environnement et permis

- 6.2 Consultation publique règlement d'urbanisme
- 6.3 Dérogation mineure — 213-A, rang St-Jacques

7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Rapport de l'inspecteur des travaux publics
- 7.2 MTQ — Demande de permis
- 7.3 Compost

8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire
- 8.2 Collaboration avec Ste-Christine-d'Auvergne
- 8.3 Fête des voisins du Nord
- 8.4 Fête des bénévoles
- 8.5 Spectacle de la troupe de danse Jazz-Lin
- 8.6 Activité du défi santé
- 8.7 Tarif du camp de jour
- 8.8 Livre du 75^e anniversaire
- 8.9 Frais « stripe » pour les inscriptions en ligne
- 8.10 Formation des animateurs du camp de jour
- 8.11 Autorisation de création d'un compte YouTube
- 8.12 Embauche d'un gérant de plage
- 8.13 Contrat — Service de sauveteurs

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

10- RAPPORTS DES COMITÉS

11- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 11.1 Ville de St-Raymond — Adoption du Règlement 769-22 et avis d'entrée en vigueur
- 11.2 Commission municipale du Québec — Rapport de conformité, transmission des rapports financiers
- 11.3 M. Vincent Caron, député provincial — Invitation à une conférence de presse
- 11.4 Courrier de Portneuf — Invitation à l'assemblée générale 2022
- 11.5 MELCCC — Conseiller en environnement / Relation avec le milieu
- 11.6 Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale — Rapport sur les besoins des femmes en matière de pauvreté et de transport
- 11.7 Ville de St-Basile — Appui à la municipalité de St-Thuribe

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

90-04-04-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 MARS ET DU 22 MARS 2022

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 7 mars et du 22 mars 2022.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS

DEMANDE DE RENCONTRE DES RÉSIDENTS DE LA RUE MOISAN

Deux représentants des résidents de la rue Moisan seront invités, à la réunion du 2 mai prochain à 19 h 30, à venir faire part aux membres du conseil municipal de leur préoccupation. Ils auront dix (10) minutes pour se faire entendre par le conseil.

DEMANDE DE RENCONTRE DE L'APELSIMPO

Deux représentants de l'APELSIMPO, soit M. Michel Paquet et Mme Ann Sutton, ont rencontré les membres du conseil et ont pu faire part de leur attente vis-à-vis de la municipalité.

ADMINISTRATION

91-04-04-22

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 134 631.41 \$ et des comptes à payer au montant de 156 364.47 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

CERCLE DES FERMIÈRES – PROBLÉMATIQUE DU STATIONNEMENT

La problématique du stationnement de la Maison des Fermières sera étudiée au printemps.

92-04-04-22

AUTORISATION SIGNATURE D'ENTENTE AVEC BELL POUR LE SERVICE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (9-1-1 E) et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1 PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (norme i3 de NENA);

CONSIDÉRANT QU'en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (PESLT), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement :

- DE MANDATER M. Archill Gladu, maire, à signer l'entente avec BELL pour le service 9-1-1;
- DE FAIRE parvenir la présente résolution à gsc.911@bell.ca et à la MRC de Portneuf.

93-04-04-22

DEMANDE D'UTILISATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la demande de Mme Pascale Trudel et M. Erick Julien qui souhaitent utiliser le stationnement du garage municipal situé sur le chemin St-Vincent;

CONSIDÉRANT QU'ils accueilleront plusieurs invités à l'occasion de leur mariage;

CONSIDÉRANT QU'ils devront signer une décharge à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'ils devront rendre les lieux propres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- DE PRÊTER le stationnement du garage municipal à Mme Pascale Trudel et M. Erick Julien pour la journée du 30 juillet 2022.

94-04-04-22

DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE ST-THURIBÉ

CONSIDÉRANT QUE le 9 décembre 2021 marque l'entrée en vigueur de la Loi 103 modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (LQ 2021, chapitre 35);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs articles inclus à cette loi omnibus ont pour effet de modifier notamment la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, particulièrement l'article 65 concernant les demandes d'exclusion;

CONSIDÉRANT QUE ledit article 65 interdit désormais aux municipalités locales de présenter des demandes d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE seules les municipalités régionales de comté (MRC) sont désormais autorisées à soumettre de telles demandes;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de référence pour démontrer l'absence d'espace approprié disponible hors de la zone agricole doit dorénavant être étendu au territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette allégation cause un impact majeur sur la vitalité socio-économique de municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU'un mouvement de vives protestations doit être connu et entendu par les autorités gouvernementales actuellement au pouvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE S'OPPOSER vivement à cette partie de la Loi 103, notamment l'article 65 concernant les demandes d'exclusion;
- QUE la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf donne son appui à la Municipalité de Saint-Thuribe afin de protester vivement cette condamnation aux municipalités locales moins peuplées à ne plus détenir le privilège et la volonté de prospérer;
- QUE ces affirmations vont à l'encontre de la reconnaissance du statut du *gouvernement de proximité* donné aux municipalités visant à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;
- QUE la MRC de Portneuf recueille des appuis auprès des autres MRC à travers le Québec;
- QUE la présente résolution sera acheminée à la MRC de Portneuf, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), porte-parole des régions, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), M^{me} Andrée Laforest, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), M. André Lamontagne ainsi qu'au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), M^e Stéphane Labrie.

95-04-04-22

CHANGEMENT DE DATE – SÉANCE DU CONSEIL AOÛT 2022

CONSIDÉRANT QUE la réunion mensuelle du conseil municipal pour le mois d'août 2022 a été planifiée pour le 8 août;

CONSIDÉRANT les vacances de la construction et le fait que les rapports financiers ne pourront être remis à temps aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement de déplacer la réunion mensuelle d'une semaine, soit au 15 août 2022.

96-04-04-22

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim, M. Serge Allaire, a l'accord des membres du conseil pour faire du temps supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier doit présenter mensuellement au maire, son temps supplémentaire accumulé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de permettre au directeur général par intérim, M. Serge Allaire, avec l'autorisation préalable du maire, d'utiliser son temps supplémentaire accumulé en temps à reprendre.

97-04-04-22

FORMATION DE LA COMBEQ SUR LE RÈGLEMENT PROVINCIAL PROVISOIRE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES

CONSIDÉRANT QUE le règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie Leclerc, coordonnatrice en urbanisme et en environnement, est la personne désignée pour suivre la formation de la COMBEQ à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'AUTORISER Mme Valérie Leclerc, à suivre la formation de la COMBEQ sur le règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques;
- D'AUTORISER le paiement de 304.85 \$ plus les taxes à la COMBEQ;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-61000-454.

98-04-04-22

REPLACEMENT D'UN TÉLÉPHONE

CONSIDÉRANT le besoin urgent de remplacer le téléphone cellulaire de fonction de M. Denis Grégoire;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'AUTORISER le remplacement du téléphone cellulaire au coût de 556.98 \$ plus taxes;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-32020-331.

RÉPARATION D'UNE BORNE-FONTAINE

De l'information a été donnée.

99-04-04-22

CAPSA – ANALYSE D'EAU DES PUIITS PRIVÉS

CONSIDÉRANT QUE l'automne dernier, l'analyse d'eau des puits privés a été un succès;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'expérience;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'adhérer de nouveau au programme de l'analyse d'eau des puits privés de la CAPSA.

100-04-04-22

CAPSA – FORMATION SUR L'ANALYSE D'EAU DES PUIITS PRIVÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite offrir de nouveau aux citoyens, l'analyse d'eau des puits privés;

CONSIDÉRANT QUE l'une des obligations de la CAPSA et que la personne en charge du projet suive une formation gratuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'autoriser Mme Nathalie Naud à suivre la formation à titre de chargée de projet.

101-04-04-22

SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2022

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022, Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à

#Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de Mme Valérie Leclerc, inspectrice en bâtiment et en environnement, est déposé et annexé au présent procès-verbal.

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT D'URBANISME

La consultation publique a lieu. Aucun commentaire du public n'a été reçu.

102-04-04-22

DÉROGATION MINEURE — 213-A, RANG ST-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rendre conforme l'implantation de la résidence unifamiliale isolée et d'un abri d'auto à une distance de 2.49 mètres de la limite de propriété latérale gauche au lieu de 6 mètres, tel que prévu à la sous-section 6.2.3 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence a été érigée, il y a plusieurs années et que, jusqu'à ce jour, son implantation n'a jamais causé de préjudice particulier sur le lot adjacent;

CONSIDÉRANT QUE le CCU par sa résolution # CCU 03-16-03-22 recommande l'acceptation de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation de la résidence unifamiliale et de l'abri d'auto à une distance de 2.49 mètres au lieu de 6 mètres en cours latérale gauche tel que prescrit à la sous-section 6.2.3 du règlement de zonage.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

103-04-04-22

MTQ — DEMANDE DE PERMIS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refaire une partie du trottoir de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis auprès du MTQ devra être faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de mandater M. Denis Grégoire pour faire la demande de permis auprès du MTQ et à signer les documents nécessaires.

104-04-04-22

COMPOST

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** l'offre pour du compost de la RRGMRP;
- **DE CONFIER** le mandat d'aller chercher un chargement à la succursale de Lévis à l'entreprise Transport Dompierre;
- **D'AUTORISER** la dépense d'environ 400 \$ plus les taxes, à même le poste budgétaire 02-45110-639.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

105-04-04-22

COLLABORATION AVEC STE-CHRISTINE-D'Auvergne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne souhaite collaborer avec la municipalité de St-Léonard afin d'offrir des entrées saisonnières à ses citoyens au même tarif que celles des citoyens de St-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent un engagement clair de la part de la municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement :

- D'OBTENIR avant toute chose une résolution de la municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne qui témoigne de son engagement à rembourser les frais encourus à la municipalité de St-Léonard à la fin de l'été 2022;
- DE MANDATER Mme Laurie Beaupré d'agir au nom de la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf.

106-04-04-22

FÊTE DES VOISINS DU NORD

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'AUTORISER la fête des voisins du Nord qui aura lieu le 4 juin à la plage Eau Claire;
- D'AUTORISER un budget de 500 \$ qui représente la moitié de la somme demandée.

107-04-04-22

FÊTE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la fête des bénévoles est un événement très apprécié des personnes désintéressées qui prennent part au bien-être de la communauté de St-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE la fête aura lieu le 28 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 5 580 \$ est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement de mandater Mme Laurie Beaupré pour organiser la fête des bénévoles.

SPECTACLE DE LA TROUPE DE DANSE JAZZ-LIN

De l'information est donnée.

108-04-04-22

ACTIVITÉ DU DÉFI SANTÉ

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement d'autoriser un budget de 200 \$ pour l'organisation d'activité en lien avec le défi santé.

109-04-04-22

TARIF DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement de modifier les tarifs du camp de jour tel que proposé dans le tableau annexé au présent procès-verbal.

110-04-04-22

LIVRE DU 75^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT la résolution # 75-07-03-22 par laquelle les conseillers demandaient à ce qu'un sondage sur l'intérêt des citoyens concernant l'achat de livres du 75^e anniversaire de St-Léonard, soit fait;

CONSIDÉRANT QUE suite audit sondage, 14 citoyens se sont prononcés en faveur de l'achat du livre;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de conserver quelques copies au bureau municipal;

CONSIDÉRANT les tarifs proposés, soient 30 copies du livre à 21 \$ chacune, pour un total de 630 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE MANDATER Mme Laurie Beaupré, agente de développement, pour commander 30 copies du livre du 75^e anniversaire à 21 \$ chacune, pour un total de 630 \$ chez Borgia Impression;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-13000-341.

111-04-04-22 **FRAIS « STRIPE » POUR LES INSCRIPTIONS EN LIGNE**

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement de payer les frais « stripe » du logiciel d'inscription Qidigo à même les frais d'inscription payer par les utilisateurs.

112-04-04-22 **FORMATION DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par M. Sylvain Naud et résolu unanimement :

- D'AUTORISER les animateurs du terrain de jeux à suivre une formation soit « Saveur » ou « DAFA », la moins chère des deux avec un budget total de 1 020 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-70150-454.

113-04-04-22 **AUTORISATION DE CRÉATION D'UN COMPTE YOUTUBE**

CONSIDÉRANT QUE notre site Internet ne supporte plus les fichiers audios et vidéos;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de la municipalité de rendre les réunions du conseil municipal accessibles à tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'autoriser Mme Laurie Beaupré à créer un compte sur la plateforme YouTube au nom de la municipalité et à le rendre accessible à la population via un lien mis sur notre site Internet.

114-04-04-22 **EMBAUCHE D'UN GÉRANT DE PLAGE**

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées auprès des candidats au poste de gérant de la plage et les recommandations d'un comité de sélection composé de M. Serge Allaire et Mme Laurie Beaupré;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de M. William Savard à titre de gérant de plage, au taux horaire de 19 \$ pour la gérance de la plage seule ou de 19.50 \$ s'il devait gérer le casse-croûte en plus de la plage.

115-04-04-22 **CONTRAT – SERVICE DE SAUVETEURS**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir les services d'un sauveteur accrédité pour assurer la sécurité des usagers de la plage du lac Simon pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT la difficulté de trouver des sauveteurs-plage;

CONSIDÉRANT QU'une entente de service doit être intervenue entre la municipalité de Saint-Léonard et Service de sauveteurs Inc. avant le 20 avril pour éviter une hausse faramineuse des tarifs pour l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal autorise Mme Laurie Beaupré à négocier une entente avec le Service de sauveteurs Inc. afin de profiter du tarif préférentiel pour l'été 2022;
- QUE M. Serge Allaire, directeur général par intérim, soit autorisé à signer l'entente de service entre la municipalité de Saint-Léonard et Service de sauveteurs Inc.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORTS DES COMITÉS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Ville de St-Raymond — Adoption du Règlement 769-22 et avis d'entrée en vigueur

Commission municipale du Québec — Rapport de conformité, transmission des rapports financiers

M. Vincent Caron, député provincial — Invitation à une conférence de presse

Courrier de Portneuf — Invitation à l'assemblée générale 2022

MELCCC — Conseiller en environnement / Relation avec le milieu

Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale — Rapport sur les besoins des femmes en matière de pauvreté et de transport

Ville de St-Basile — Appui à la municipalité de St-Thuribe

VARIA

116-04-04-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 55.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général par intérim
Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.